

FORMATION SPECIALISEE

de Réseau de l'armée de Terre

du 19 mai 2026

Cette FS a été présidée par le général Thierry HERVEAU dont c'était la dernière réunion et il a présenté M. MULLARTZ, nouvellement nommé nouveau chef de l'ADPC DRHAT, qui a assisté en tant qu'observateur.

FO Défense était représentée par Mme Véronique OLLIERO, M. Garlonn DOUMONT, M. Clément MEISTERMANN et M. Yann PIANELLI.

En introduction, le général a précisé que pour que l'armée de Terre «soit au RDV là où on nous le demande, il faut que celle-ci s'adapte et se transforme».

■ Présentation de l'instruction ministérielle du 15 décembre 2025 :

Une communication sur l'IM 300009 ARM/EMAT/CAB/CEMAT/ du 15 décembre 2025 nous a été présentée et expliquée. Concernant la consommation d'alcool et produits stupéfiants, l'important est de montrer que le code de la fonction publique et le code du travail ont été déclinés dans cette instruction. En effet, il est interdit d'être en état d'ivresse ou sous influence de produits stupéfiants sur le lieu de travail, car cela est considéré comme une faute disciplinaire pouvant entraîner des sanctions.

Même si la consommation d'alcool doit être encadrée, l'employeur peut interdire totalement l'alcool dans son RSI. La responsabilité de l'encadrement à tous niveaux y est aussi déclinée.

La mise en place d'actions de sensibilisation, avec les différents rôles des acteurs de prévention reste un des axes majeurs du commandement dans son rôle de chef d'organisme. Il faut mettre en place la prévention. On ne peut pas uniquement sanctionner si rien n'est mis en place pour la prévention.

Le contexte actuel montre une augmentation de comportements problématiques qui correspondent aussi à un phénomène sociétal, inter-générationnel et inter-catégoriel. C'est pourquoi, afin de protéger l'individu et ses collègues, il peut être demandé d'effectuer des contrôles inopinés avant les missions, pendant et après. Tout

ceci à condition que ce soit stipulé dans le RSI. Il y a un impératif de pédagogie dans le changement de mœurs et d'habitudes. Un baromètre d'auto évaluation de consommation d'alcool existe, c'est pourquoi la prévention a son rôle à jouer en diffusant l'information largement autour d'elle.

■ Statistiques accidents du personnel civil Terre 2024 :

Les chiffres clés nous ont été présentés :

Pour les accidents du travail :

- Effectifs (fonctionnaires, ouvriers, contractuels) = 8 184 (contre 57550 au MinArm),
- 240 accidents reconnus (contre 821 au MinArm),
- 115 accidents avec arrêts reconnus (contre 372 au MinArm),
- 2 576 journées de travail perdues (contre 7421)
- Zéro décès.

Il y a moins d'accidents, mais ils demeurent plus graves néanmoins.

Pour les accidents de trajet :

- 68 accidents reconnus (contre 285 au MinArm)
- 40 accidents avec arrêts reconnus (contre 144 au MinArm)
- 624 journées perdues (contre 2544), en plus de celle perdues pour les accidents de travail,
- Un décès.

La majorité des jours perdus relève des accidents « à pied », à bicyclette et deux-roues à moteur.

COMPTÉ RENDU



FO Défense dénonce :

- La suppression de moyens de transport en commun mis en place par le Minarm expliquerait sans doute cette augmentation,
- Le délai de prise en charge du traitement des accidents trop longs,
- Un outil SIRH pas adapté.

Comment sont traitées les informations qui doivent remonter ? On pose la question.

■ Nouvelle directive européenne sur le plomb :

Un focus sur la nouvelle directive européenne 2024 avec un abaissement des valeurs limites autorisées lors d'exposition au plomb montre que les habitudes doivent être changées. Les comportements d'avant ne doivent plus être tolérés. Il faut de l'affichage, de la maintenance, des recommandations, des stands de tir aux normes, de l'équipement... Un Plan d'Action de Réduction de l'EXposition au plomb (PAREX) va être décliné afin de préserver la santé du personnel, de se mettre en conformité réglementaire tout en maintenant la capacité opérationnelle. Il devrait se traduire par 22 actions sur 3 à 5 ans. Un flyer est à l'étude.

■ Bilan du coordonnateur central concernant la prévention de l'AT :

Il y a seulement 158 chargés de prévention et risques professionnels (CPRP) et 199 préventeurs, plus 17 personnels en centrale et intermédiaires pour gérer les 7 176 personnels civils et 94 086 personnels militaires.

Force est de constater que beaucoup de CPRP ont plusieurs casquettes et manquent de temps pour se consacrer correctement à la MISSION PREVENTION. Il y a toujours un déficit de place au CARTEC qui permettrait de dimensionner la PREVENTION à sa juste fonction : préserver la santé physique et mentale des agents sur le lieu de travail.

Le nombre de participation aux formations RPS ou de sensibilisation reste encore trop faible. La constitution des groupes pluridisciplinaires RPS peut encore être remise en cause.

FO Défense pose la question : si justement la constitution de ces groupes, qui est obligatoire, était plus suivie, peut-être que le nombre de signalement à l'ITA depuis 2023 n'augmenterait pas ?

Si les problèmes étaient gérés, déjà à ce niveau, moins de cas seraient étudiés en commissions de disciplines.

■ Renouvellement des cabines de peintures :

Le calendrier présenté par la SIMMT et le BMAINT nous laisse perplexe : des aléas d'infra, budgétaires, susceptibles de le faire évoluer posent questions : quand se donnera-t-on les MOYENS (budget – conditions de travail – maintenance) et surtout la volonté. « Il ne faut pas fermer la capacité à faire la peinture », au détriment de la santé des agents ?

■ Cartographie FSE pour les élections professionnelles 2026 :

L'AT annonce qu'il a fallu trouver « une position équilibrée entre acceptation et ajustement » avec 67 % des propositions jugées acceptables et 33 % de contre-propositions.

Par contre, l'AT estime que préserver la qualité du soutien et du dialogue social doit rester la PRIORITE ancrée sur le terrain car la proximité, la connaissance fine des risques et des environnements restent un levier essentiel de prévention. Les fusions excessives ont des effets négatifs (dilution des enjeux SST, pertes de pertinences des échanges, complexification du fonctionnement = perte sur l'engagement des participants). Cette réforme doit être accompagnée avec pragmatisme et vigilance.

En conclusion, l'AT montre bien une même direction sur la préservation du dialogue entre elle et les organisations syndicales, c'est pourquoi FO Défense redemande la mise en place de GT sur des thématiques que l'ensemble des agents pourraient nous soumettre.

N'hésitez pas, par le biais de vos préventeurs, vos élus locaux et bien sûr membres FS à nous faire remonter vos sujets.

Vous pouvez compter sur vos élus et futurs élus qui resteront vigilants pour conserver un dialogue de qualité et au plus près du terrain pour préserver la qualité de vie, les conditions de travail, la santé physique et mentale.

Paris, le 16 juin 2026.

